



Conseil national
de l'information statistique

Commission Entreprises et stratégies de marché

21 mai 2014

Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité

Enquête annuelle sur les matériaux de carrières	2
Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels	8
Enquête Pratiques culturelles en arboriculture en 2015	12
Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins	15
Enquête mensuelle auprès des accoueurs et sélectionneurs	18
Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens	21
Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français [Outward FATS - Foreign Affiliated Statistics]	24
Enquête communautaire sur l'innovation [CIS - Community Innovation Survey]	28
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie	32
Enquête économique dans le secteur de la pêche	35

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Enquête annuelle sur les matériaux de carrières

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête annuelle sur les matériaux de carrières

Le terme « matériaux » couvre les roches et les minéraux qui constituent des substances de carrière au regard de la législation française (cf. L.111-1 du code minier) ainsi que les produits issus d'une première transformation de ces substances (ex : Chaux, Cristobalite, etc.).

2. Service producteur

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

3. Service réalisant la collecte

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem)

4. Historique de l'enquête

Les enquêtes annuelles sur l'activité extractive des carrières et sur les matériaux de construction réalisées par l'Unicem existent depuis 1958 (1965 pour le béton prêt à l'emploi). Elles constituent un dispositif d'enquêtes sur les matériaux de construction reconnu d'intérêt général et de qualité statistique avec obligation de réponse.

Jusqu'à là, ce visa était délivré au Sessi (Service des études et des statistiques industrielles) puis à l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques). L'agrément d'exécution a été attribué à l'Unicem sur l'ensemble de la période.

Jusqu'en 2013, l'enquête couvrait 8 familles de matériaux. Dans un souci d'allègement et de simplification de la charge administrative des entreprises, l'Unicem choisit de ne conserver que 5 familles dont les enjeux en termes d'information statistique pour les pouvoirs publics (gestion des impacts de la filière, problématique d'accès à la ressource) et pour la profession (sécurisation de l'approvisionnement) sont primordiaux. Ces 5 familles de matériaux permettent de couvrir l'ensemble de la filière de l'industrie extractive des matériaux de carrières, hors matériaux pour terres cuites.

Ces familles de matériaux sont :

- Granulats d'alluvions et granulats marins
- Granulats de roches massives et granulats de recyclage
- Matériaux de carrière pour l'industrie
- Pierre de construction
- Béton prêt à l'emploi

Fort de la compétence acquise en matière statistique et en parallèle du travail de simplification administrative, un élargissement de la portée du questionnaire « matériaux de carrière pour l'industrie » initialement plus focalisé sur la construction et l'amendement s'est avéré indispensable pour couvrir, hors tuiles et briques, l'ensemble de la filière de l'industrie extractive et de première transformation des substances de carrières. Cette dernière est majoritairement représentée par l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.

Par ailleurs, les éléments de l'enquête portant sur les effectifs et les salaires ont été supprimés à partir de l'enquête 2013 afin de s'inscrire dans la démarche de simplification administrative.

Cette enquête ne présente pas de redondance avec le dispositif d'enquête annuelle de production.

Le SOeS souhaite reprendre la maîtrise d'ouvrage de cette enquête et en demande la reconduction du label.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Ces enquêtes sont réalisées avec un délai de publication assez court et un taux de réponse dépassant les 75 %, voire les 90 % pour le béton prêt à l'emploi.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête permet de mesurer, avec précision et à un niveau géographique et économique très fin (l'établissement), l'activité de production de matériaux et de minéraux de carrière en France métropolitaine et DOM à compter de l'année enquêtée 2014. Les produits enquêtés, selon les variables de production, livraison et chiffre d'affaires, sont définis selon leurs usages.

L'enquête permet de répondre aux besoins du SOeS pour l'élaboration de la comptabilité de flux de matières :

- au niveau national dans le cadre du rapportage obligatoire à Eurostat (règlement n°691/2011 CE) ;
- à un échelon régional comme prévu par la conférence environnementale sur l'économie circulaire (point 9 (connaissance des flux de matières à l'échelon territorial) et 11 (développement de stratégie d'écologie industrielle à l'échelon territorial) de la conférence environnementale.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La demande est une demande ministérielle.

Les utilisateurs potentiels sont :

- le SOeS pour élaborer la comptabilité de flux de matières à l'échelon national (soumis à rapportage obligatoire européen règlement n° CE 691/2011) et des indicateurs du développement durable territoriaux.
- la DGALN dans le cadre de ses missions tant pour le compte du MRP et que du MEDDE afin de conduire les politiques publiques tant en terme de sécurisation d'accès à la ressource, de pérennité des approvisionnements que de développement durable de la filière extractive et de première transformation des substances de carrières :
 - au niveau national, essentiellement pour le compte du ministère du redressement productif (MRP), afin de disposer d'informations économiques :
 - dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrière en vertu de l'axe 1 : « répondre aux besoins et optimiser la gestion des ressources »
 - dans un souci d'économie de la ressource et de conduite d'une politique de développement de l'économie circulaire notamment à travers la revalorisation des déchets du BTP.
 - au niveau départemental et régional, essentiellement pour le compte du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), afin de disposer des données de qualité statistique dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des schémas des carrières développées ci-dessous.

Cette enquête a un rôle essentiel pour l'obtention de données économiques concernant la filière de l'industrie extractive et de première transformation des matériaux de carrières, avec la création, le 24 mai 2013, d'une 13^e filière au sein du comité national de l'industrie, lui-même installé le 5 février 2013. Véritable Parlement de l'industrie, placé sous la présidence du Premier Ministre, ce comité réunit les industriels et les organisations syndicales autour de l'Etat. Il structure ses travaux par filière, pour déterminer les actions spécifiques concrètes qui renforcent chaque industrie dans la compétition mondiale. Les travaux, dans le cadre de l'élaboration du contrat de filière pour la 13^e filière « Industrie extractive et de première transformation », ont mis en évidence notamment la nécessité de renforcer et de sécuriser l'approvisionnement en matière première, nécessitant pour se faire, l'exploitation des données statistiques collectées, en partie, grâce aux enquêtes annuelles « matériaux de carrières » organisées par l'UNICEM.

- Le MRP et le MEDDE pour l'étude sur la filière minérale de construction devant être menée dans le cadre du pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME)
- Les DREAL pour leur fournir les données d'études économiques nécessaires à la mise en place des schémas des carrières. En effet, le schéma des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans un département pour une durée allant de 5 à 10 ans. Il est approuvé, après avis du conseil général, par le préfet. Il est rendu public dans des conditions

fixées par décret. Les autorisations et enregistrements d'exploitation de carrières délivrées en application du présent titre doivent être compatibles avec ce schéma (cf. Article L515-3 du Code de l'environnement - Modifié par la LOI n°2010-874 du 27 juillet 2010 - art. 51 (V)).

- Toute collectivité territoriale qui souhaitera élaborer une comptabilité de flux de matières.
- Toute collectivité territoriale pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT).
- Les agences de l'eau pour l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.
- La profession de la filière construction (matériaux, bâtiment et travaux publics), hors tuiles et briques, pour assurer le suivi conjoncturel et la connaissance du marché par les organisations professionnelles (Fédération Française du Bâtiments (FFB), Fédération nationale des travaux publics (FNTP), confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment (CAPEB), Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM).
- La profession de la filière des minéraux industriels (filrière à forte valeur ajoutée, permettant d'approvisionner en matière première une très grande diversité de filières industrielles de produits manufacturés dont de consommation courante (céramique, plasturgie, papeterie, verrerie, agroalimentaire, chimie, cosmétique, pharmaceutique, électronique, métallurgie, environnement, agriculture, etc....).
- Les professionnels : au niveau territorial dans le cadre de l'élaboration des schémas des carrières (Ces documents de planification règlementaires permettent d'assurer un approvisionnement durable sur une échelle de 10 ans de tous les territoires français des substances de carrières. Ils fixent des objectifs, des orientations et des conditions en termes d'implantation et d'extension des carrières et sont donc indispensables tant à l'administration qu'à toute la filière extractive des substances de carrières (BTP, minéraux utilisés par l'industrie, agriculture).
- Les cellules économiques régionales de la construction pour les analyses économiques et conjoncturelles territoriales.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête annuelle « matériaux de carrière » présente la particularité, par rapport à l'Enquête Annuelle de Production (EAP réalisée par l'Insee), de collecter les données au niveau de l'établissement.. En ce sens, l'enquête ne présente pas de redondance avec l'Enquête Annuelle de Production

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête annuelle «matériaux de carrières » couvre trois grands domaines de la filière industrielle d'extraction et de première transformation des matériaux de carrières :

- celles relevant de l'extraction en carrières de matériaux de construction et le cas échéant de leur première transformation – hors tuiles et briques - à savoir les granulats (questionnaires « granulats d'alluvions et granulats marins » et « granulats de roches massives et granulats de recyclage ») et les pierres ornementales (questionnaire « pierres de construction »)
- celles relevant de l'extraction en carrières et de la première transformation de matériaux destinés à l'industrie (questionnaire « matériaux de carrière pour l'industrie »)
- celle relevant de la fabrication d'un matériau de construction directement utilisateur de granulats, à savoir le béton (questionnaire « béton prêt à l'emploi »).

L'enquête «matériaux de carrières » met en relation production et facturation par type de matériau et par destination, ce que ne permet pas Resane.

La demande d'avis d'opportunité concerne l'ensemble des domaines exposés ci-dessus.

10. Cible de l'enquête

L'enquête est réalisée au niveau de l'établissement et de la branche d'activité. L'unité interrogée est l'établissement, à savoir le site de production /extraction et le cas échéant fabrication.

Le nombre d'unités interrogées pour l'ensemble du dispositif sera d'environ 7 000 établissements alors que le nombre de carrières en activité est de 4 276 (Source : Bureau de Recherches Géologiques et Minières- Bilan d'activité 2013 de la base de données & du site internet « Carrières & Matériaux »).

11. Champ de l'enquête

Toutes les unités sont enquêtées, quelle que soit leur taille.

Elles relèvent pour partie du secteur de l'industrie extractive et pour partie du secteur de l'industrie et de la fabrication :

- Code NAF 08.11Z - Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
- Code NAF 08.12Z - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argile et de kaolin
- Code NAF 08.91Z - Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux
- Code NAF 08.92Z - Extraction de tourbe
- Code NAF 08.99Z - Autres activités extractives
- Code NAF 20.12Z - Fabrication de colorants et de pigments
- Code NAF 23.63Z - Fabrication de béton prêt à l'emploi
- Code NAF 23.11Z - Fabrication de verre plat
- Code NAF 23.12Z - Façonnage et transformation du verre plat
- Code NAF 23.13Z - Fabrication de verre creux
- Code NAF 23.14Z - Fabrication de fibres de verre
- Code NAF 23.19Z - Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
- Code NAF 23.20Z - Fabrication de produits réfractaires
- Code NAF 23.31Z - Fabrication de carreaux en céramique
- Code NAF 23.41Z - Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
- Code NAF 23.42Z - Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
- Code NAF 23.43Z - Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique
- Code NAF 23.44Z - Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique
- Code NAF 23.49Z - Fabrication d'autres produits céramiques
- Code NAF 23.51Z - Fabrication de ciment
- Code NAF 23.52Z - Fabrication de chaux et plâtre
- Code NAF 23.63Z - Fabrication de béton prêt à l'emploi
- Code NAF 23.64Z - Fabrication de mortiers et bétons secs
- Code NAF 23.70Z - Taille, façonnage et finissage de pierres
- Code NAF 23.91Z - Fabrication de produits abrasifs
- Code NAF 23.99Z - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques nca

Les branches des industries extractives se caractérisent par une grande dispersion des entreprises, celles de plus de 20 personnes réalisant à peine plus de la moitié du chiffre d'affaires des branches (voire moins de la moitié – 42 % – dans le cas de l'extraction de roches ornementales). De plus, le besoin d'information sur les bassins d'approvisionnements en matériaux se situe au niveau départemental. Afin de permettre de répondre au besoin d'information territorialisée, la collecte des données doit être faite au niveau de l'établissement.

En conséquence, la collecte des données sera exhaustive.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique de l'enquête est la France métropolitaine et les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'Unicem gère une base de données de l'ensemble des sites de production des branches enquêtées. Cette base est mise à jour en continu. Une archive informatique de ce fichier est effectuée chaque fin d'année civile afin de servir de base de sondage.

14. Mode de collecte

Le mode de collecte pour l'enquête portant sur l'année 2014 est la voie postale. Le questionnaire est envoyé en deux exemplaires (l'un à retourner, l'autre à conserver par l'entreprise) sous forme papier. En 2015, il est prévu de passer à un mode de collecte par internet. Mais ce passage nécessitera une phase test d'une année pendant laquelle le mode de collecte sera double (internet et postal) ainsi que le maintien d'une collecte postale pour certains établissements n'ayant pas d'accès internet.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte est annuelle. Elle est effectuée entre le début et la fin du premier semestre n+1 pour les données de l'année n.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

L'enquête est envoyée aux établissements au début de l'année civile n+1 pour une réponse souhaitée au 15 février. Aucune contrainte n'est imposée à l'enquête.

L'enquête ne comporte pas de questions sensibles au sens de la loi de 1978.

17. Instances de concertation (comitologie)

Comité de pilotage : piloté par le SOeS pour faire le point sur les besoins d'information.

Comité de concertation : piloté par l'Unicem pour faire le point avec la profession.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
1	n+2	France	Rapportage à Eurostat
2	n+2	Régions et Départements	Alimentation de la base de données Eider
3	n+2	France + Régions	Indicateurs de la Stratégie nationale de développement durable au niveau national et territorial : Publication dans la collection « Repères » : « Chiffres clés de l'environnement » : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2040/1098/chiffres-cles-lenvironnement-edition-2013.html et « Des indicateurs du développement durable pour les territoires » http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2113/1346/indicateurs-developpement-durable-territoires-1.html
4	n+2	France	Publications dans les collections Chiffres et statistiques (e.g. : Chiffres et statistiques n°410 d'avril 2013 : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2012/1097/matiere-s-mobilisees-leconomie-francaise-1990-2011-relative.html Rapport sur l'Etat de l'environnement (en cours d'écriture) Collection repères : « Le cycle des matières dans l'économie française » : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2040/1161/cycle-matieres-leconomie-francaise.html
5	n+2	France - régions	Site SOeS : rubrique essentiel sur : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/299/1161/matieres-extraites-territoire-francais.html

* type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...
- 5 - Valorisation, communication : *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Le service statistique de l'Unicem compte trois statisticiens, un chef de service, une assistante ainsi qu'une personne au service de la mise à jour du fichier d'établissements. En prenant en compte la mobilisation du personnel du service communication, du service intérieur et des entreprises sous-traitantes, 4,5 ETP (environ 8 100 h par an) sont mobilisés pour l'enquête.

Le suivi et la mise à jour des logiciels de traitement de base de données reviennent à environ 7 000 € par an.

L'impression de l'ensemble des questionnaires d'enquêtes annuelles visées est externalisée et revient à 5 700 € par an pour 14 000 questionnaires. La saisie des questionnaires est également externalisée et coûte environ 6 000 €.

L'impression des dépliants « chiffres clés » et de la revue statistique pour l'ensemble des enquêtes annuelles visées représente un coût de 4 300 €.

Enfin les frais postaux et d'archivage/destruction de documents s'élèvent, pour la totalité des enquêtes annuelles visées à 6 850 €.

Au total, hors salaires, le coût annuel de ces enquêtes s'élève à environ 30 000 €.

Le coût de l'enquête est pris en charge par l'Unicem.

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels.

2. Service producteur

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – Service de la statistique et de la prospective

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par l'Union des Industries de la Fertilisation (UNIFA), Direction Agriculture, environnement et statistiques – Département statistiques

4. Historique de l'enquête

L'enquête concernant les livraisons d'engrais minéraux existe depuis plus de 60 ans, dans une série homogène.

L'arrêté du 19 février 1953, remplacé par l'arrêté du 9 juillet 2009 (NOR : ECES0914777A), autorise les syndicats professionnels des engrais à réaliser des travaux statistiques sous mandat public. Jusqu'en 2013, la collecte des informations concernant les livraisons d'engrais se faisait dans le cadre d'une enquête de branche déléguée par le SESSI (SSM du ministère en charge de l'industrie) puis par l'INSEE (après réintégration du SESSI à l'INSEE). Au delà des informations sur les livraisons, cette enquête comprenait également des informations sur les productions françaises utiles à la construction de l'IPI. La collecte des informations sur la production française d'engrais ayant été reprise par l'INSEE dans le cadre d'un dispositif plus général de collecte des informations utiles à l'IPI, l'enquête présentée ici ne porte plus que sur les livraisons d'engrais. À partir de 2014, cette enquête allégée sera conduite dans le cadre d'une délégation du Service de la Statistique et de la Prospective du ministère en charge de l'agriculture, ce service étant, au sein de la statistique publique, le premier utilisateur des résultats. L'UNIFA reste le maître d'œuvre.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête précédente, faite par délégation de l'Insee, se déroulait sans difficulté particulière. L'interrogation était exhaustive pour les entreprises metteurs en marché d'engrais sur le territoire métropolitain. L'UNIFA classe les entreprises concernées en trois catégories :

1. Les entreprises adhérentes à l'UNIFA : elles ont obligation de réponse dans les statuts de l'organisation professionnelle et elles respectent cette obligation. Cela représente 75 % des livraisons en France.
2. Les entreprises non-adhérentes répondant à l'enquête : ce sont principalement des importateurs et secondairement des producteurs situés en France ou à l'étranger. L'UNIFA obtient des réponses régulières de ces déclarants car ils disposent en retour d'une statistique complète sur les livraisons. Ils représentent environ 20 % des livraisons.
3. Les entreprises approchées par l'UNIFA qui préfèrent ne pas répondre à l'enquête. Nous estimons à 5 % les livraisons d'engrais non couvertes par notre enquête en recoupant avec les statistiques douanières et avec les déclarations de groupements de distributeurs dont nous pouvons disposer.

La diffusion des résultats se fait tout au long de l'année :

1. Des premiers résultats sont publiés à 50 jours fin de mois. Ce sont des informations au niveau France pour les grandes familles d'engrais. Il y a des estimations pour les entreprises n'ayant pas encore répondu.
2. Les résultats définitifs régionaux sont publiés à 70 jours fin de mois. Ils sont mis en ligne sur le site internet de l'UNIFA et envoyés aux personnes morales ou physiques désireuses de tels résultats.

3. Les résultats définitifs départementaux sont publiés une fois par an, à la fin de la campagne agricole. Les documents édités sont nombreux : brochures, sites internet, cartes de livraisons...

Dans tous les résultats publiés, l'UNIFA se conforme aux règles de la statistique publique en matière de confidentialité.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête concerne les livraisons d'engrais effectuées par les premiers metteurs en marché sur le territoire métropolitain. Elle inclut l'interrogation des producteurs français et européens ainsi que des importateurs.

L'objectif général de cette enquête est de disposer de statistiques traduites en tonnes d'éléments nutritifs (azote N, phosphore P, potassium K, magnésium Mg, soufre S) en vue de mesurer les pratiques de fertilisation minérale et organique avec leur incidence sur les charges variables de l'agriculture et sur les impacts environnementaux potentiels, au niveau national comme infranational (région, département).

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le service statistique public (SSP principalement) utilise les données de l'enquête sur les livraisons d'engrais pour deux principaux usages :

- les bilans azote et phosphate dans le cadre d'un "gentlemen agreement" avec Eurostat : pour ceux-ci la ventilation par principe actif est indispensable
- l'élaboration des comptes de l'agriculture présentés lors des deux Commissions annuelles des comptes de la Nation. Pour les comptes macroéconomiques de l'agriculture régis par le Règlement européen n° 138/2004 (établis par l'Insee), les comptes prévisionnels par catégories d'exploitation et les comptes régionaux (établis par le SSP), il est nécessaire de disposer des quantités d'éléments fertilisants avec une périodicité mensuelle pour pouvoir reconstituer des séries correspondant aux périodes d'achat des campagnes de production (différentes selon les types d'engrais). En effet, les engrais représentent une part importante des consommations intermédiaires en grande culture et toute erreur de prévision à ce sujet peut avoir des répercussions importantes sur le revenu estimé des exploitations. Pour ces deux usages, la ventilation régionale est nécessaire.

Les résultats de cette enquête permettent également de répondre à différentes obligations européennes ou internationales d'inventaire et de calcul d'émissions polluantes :

- Évaluation des programmes d'action de lutte contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole exigée par la directive nitrates 91/676/CEE à l'échelle nationale et régionale.
- Inventaire annuel des émissions d'ammoniac, polluant atmosphérique, obligatoire dans le cadre de la directive sur les plafonds nationaux d'émission. D'après le calcul basé sur les statistiques de livraison, les émissions entraînées par l'épandage d'engrais azotés représentent 23% du total national (CITEPA, 2012).
- Convention de Rio sur le changement climatique et engagement de la France et de l'UE à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans le protocole de Kyoto en cours de révision. Les émissions des sols en N₂O consécutives aux apports d'azote sont calculées par le Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA) en utilisant notamment les statistiques de livraisons d'engrais. Ces émissions représentent environ 5 % des émissions nationales de gaz à effet de serre en éq. CO₂.

Les autres utilisateurs principaux de ces résultats sont les chambres d'agriculture ainsi que de nombreux autres acteurs économiques.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête sur les livraisons d'engrais à usages professionnels est la seule enquête permettant de livrer mensuellement une information exhaustive sur tous les usages des engrais en agriculture. L'enquête présentée a été simplifiée de façon importante par rapport à l'enquête antérieure qui comprenait six questionnaires, afin de limiter les questions à celles qui ne peuvent être obtenues à partir d'autres sources. Ont ainsi été supprimées des questions relatives aux bilans ressources-emplois, à la consommation d'énergie, aux importations, aux mouvements de stock et d'emploi. Seules ont été

gardées, dans un questionnaire unique, les questions permettant de mesurer les livraisons d'engrais en terme de principe actif, avec une périodicité mensuelle et à l'échelon départemental.

Les autres sources existantes relatives aux engrais ne permettent pas de couvrir les mêmes besoins. En effet :

- l'enquête sur la production française d'engrais, menée par l'Insee, ne livre pas d'informations au niveau du principe actif et ne prend pas en compte l'importation. Elle ne peut donc être utilisée pour mesurer les usages d'engrais, par principe actif; sur le marché français (55 % des tonnes d'azote utilisées en France sont importées).
- le service statistique des douanes fournit des informations sur les importations d'engrais en France. Si ces informations permettent de vérifier globalement la cohérence des agrégats sur les livraisons importées obtenues par l'enquête sur les livraisons d'engrais, elles ne permettent pas de disposer de toutes les informations voulues :
 - pas de correspondance avec les éléments nutritifs,
 - pas de résultat au niveau infranational,
 - certains codes produits incluent des produits à usages industriels et à usages agricoles (engrais) sans distinction possible.
- le SSP effectue des enquêtes sur les pratiques culturales pour les principales espèces (grandes cultures, vignes, légumes, fruits) incluant les apports de fertilisants. Ces enquêtes ne s'effectuent toutefois que tous les 5 ou 6 ans par sondage sur des parcelles représentatives du territoire auprès des agriculteurs. Au delà du fait qu'elles ne couvrent pas toutes les productions agricoles, elles ne permettent pas d'assurer un suivi annuel et infra-annuel des consommations.

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit d'une enquête unique qui concerne les livraisons départementales d'engrais. Elle est mensuelle.

10. Cible de l'enquête

L'unité enquêtée est l'établissement et/ou la société (pour les importateurs et producteurs étrangers).

11. Champ de l'enquête

Les secteurs d'activités enquêtés sont les suivants :

P 2015Z : Fabrication de produits azotés et d'engrais (minéraux, organo-minéraux et organiques)

P 0891Z : Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux

P 2013B : Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.

P 4675Z : Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques

Toutes les tailles d'unités sont enquêtées

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Les entreprises interrogées seront les mêmes que dans l'enquête précédente. L'UNIFA interrogera de façon exhaustive ses adhérents (obligation statutaire), ce qui représente environ 75 % des livraisons déclarées. En 2014, 50 entreprises sont adhérentes de l'UNIFA, seule organisation professionnelle existant dans le domaine des engrais.

Pour les autres intervenants (importateurs et autres producteurs), 34 entreprises répondant très régulièrement à l'enquête seront à nouveau interrogées. Les livraisons d'engrais non couvertes par l'enquête sont estimées à 5 %, en recoupant avec les statistiques douanières et avec les déclarations de groupements de distributeurs disponibles.

14. Mode de collecte

Les réponses se font pour la plupart des entreprises grâce à un questionnaire en version Excel. Quelques sociétés envoient une extraction directe de leurs propres fichiers. Toutes les réponses sont reçues par messagerie électronique.

Une évolution vers une saisie automatisée sur Internet est à l'étude, grâce à la simplification du questionnaire adoptée en 2014.

15. Date et périodicité de la collecte

Interrogation mensuelle pour les résultats du mois échu. Ce secteur est sujet à une forte saisonnalité liée aux pratiques agricoles et il convient de prendre en compte ces cycles.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

En extraction automatique à partir des données d'administration des ventes, le temps de réponse est estimé à 5 minutes. Cela concerne 20 % des entreprises interrogées (environ 80 % des résultats de tonnages d'engrais). Pour les autres entreprises (80 % des répondants), le temps de réponse est estimé à 20 minutes.

17. Instances de concertation (comitologie)

Sous l'égide du SSP, il sera créé un comité de suivi et d'évaluation qui aura comme mission de faire le bilan de l'enquête et de recueillir les propositions d'évolutions et d'améliorations. L'ensemble des parties prenantes seront représentées : CITEPA, organismes professionnels, etc.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Différentes modalités de diffusion des résultats sont prévues :

Type de diffusion envisagée*	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	4e trimestre N 2e trimestre N+1	Métropole Régions	Comptes de l'agriculture
1	Septembre N+1	Métropole	Transmission à Eurostat des bilans azote et phosphate
3	M+3	Métropole	Tableaux publiés dans Le Bulletin et Infos Rapides ; Moyens de production sur le site internet Agreste du SSP

* type de diffusion :

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1,5 ETP dont 0,8 niveau A et 0,7 niveau B.

Moyens financiers : environ 100 000 € par an, entièrement financé par l'UNIFA.

Préparation	Moyens financiers : 13 300 € Moyens humains : 0,2 ETP
Collecte	Moyens financiers : 46 700 € Moyens humains : 0,7 ETP
Traitements	Moyens financiers : 20 000 € Moyens humains : 0,3 ETP
Etudes et communications	Moyens financiers : 20 000 € Moyens humains : 0,3 ETP

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Enquête Pratiques culturelles en arboriculture en 2015 (PK Fruits 2015)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

L'enquête s'appelle « Pratiques culturelles en arboriculture en 2015 » (PK Fruits 2015).

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère en charge de l'agriculture.

4. Historique de l'enquête

Les enquêtes sur les pratiques culturelles des agriculteurs sont reconduites dans le programme moyen terme 2014-2018 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur d'évaluation de suivi des pratiques agricoles ayant un impact potentiel sur l'environnement. En 2001, ces enquêtes n'étaient faites que dans le domaine des grandes cultures et des prairies. En 2006, une enquête viticulture a été réalisée pour la première fois en complétant l'enquête quinquennale sur les grandes cultures et les prairies.

Le plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes.

L'enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture fait suite à l'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2012. Il s'agit de la première enquête portant sur l'intégralité des pratiques culturelles dans cette filière.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et résultats produits

La précédente enquête portant sur le seul volet phytosanitaire s'est déroulée du 1er mars 2013 au 30 juin 2013.

A l'issue de la collecte, 3 900 parcelles ont été enquêtées. L'enquête, couplée à un inventaire des vergers, a été assez complexe à mettre en œuvre. Mais au final, peu de parcelles n'ont pas pu être enquêtées en raison d'un refus de répondre. La diffusion des résultats au niveau national est basée sur un dossier Agreste et une publication précisant les principales données sur les pratiques phytosanitaires. Des publications régionales seront également réalisées. Des tableaux présentant les principaux résultats seront mis en ligne sur le site Internet Agreste du SSP. Les résultats de cette enquête permettront d'établir de premiers indicateurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires en arboriculture.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les enquêtes sur les pratiques culturelles constituent un outil majeur de l'évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Elles répondent à l'exigence du plan d'action Ecophyto. Elles ont pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Le questionnaire est organisé autour de deux parties :

- une première vise à reconstituer l'itinéraire technique suivi (opérations mécaniques, fertilisation, irrigation...),
- une seconde concerne l'usage des produits phytosanitaires (pulvérisateur, traitements, raisonnement...).

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels de résultats.

La demande émane de la direction générale de l'alimentation du ministère en charge de l'agriculture, service pilotant le plan d'action Ecophyto. Dans le cadre de ce plan, il a été demandé au SSP d'élargir les enquêtes débutées en 1994 afin de suivre les pratiques agricoles dans le secteur de l'arboriculture. Par ailleurs, l'enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive dite « Nitrates ».

8. Place de l'enquête dans le dispositif statistique existant

Il n'existe aucune autre source d'information collectée à l'échelle de la parcelle culturale sur ces sujets.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête s'insère dans le programme des enquêtes du SSP. Elle fait partie d'un ensemble d'enquêtes sur les pratiques culturales. Ce dispositif comprend des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires, restreintes aux seules pratiques phytosanitaires, en cohérence avec les objectifs du plan d'action Ecophyto (cf. point 4. Historique de l'enquête).

Cette enquête apportera une information sur l'évolution des pratiques phytosanitaires depuis 2012. Elle sera valorisée par le SSP et les SRISE, et sûrement par des chercheurs.

Elle sera reconduite environ tous les 5-6 ans. Une enquête « intermédiaire » ne portant que sur le seul volet relatif aux produits phytosanitaires sera intercalée entre deux enquêtes sur les pratiques culturales en arboriculture.

L'opportunité est demandée pour l'enquête sur les pratiques culturales en arboriculture de 2015.

10. Cible de l'enquête

L'unité de collecte est la parcelle. L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle. Le nombre de parcelles enquêtées est estimé à 5 500 environ.

11. Champ de l'enquête

L'enquête porte sur 6 espèces : pomme, abricot, pêche-nectarine, prune, cerise et banane. Il s'agit des mêmes cultures déjà enquêtées dans l'enquête « Pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2012 ».

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est prévue dans les principaux bassins de production fruitière en France y compris DOM concernés (Martinique et Guadeloupe pour la banane). Il s'agit des mêmes régions déjà enquêtées dans l'enquête « Pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2012 ». Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

13. Base de sondage, échantillonnage

L'enquête sera réalisée par sondage pour chaque culture à enquêter. Les unités enquêtées seront issues de l'inventaire des vergers (2013). Ce fichier recense tous les lots d'arbres fruitiers.

14. Mode de collecte

L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système CAPI).

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en début 2016, après les récoltes 2015.

16. Contraintes imposées à l'enquêté, temps de réponse

L'enregistrement des pratiques culturelles est largement répandu. L'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La seule partie délicate du questionnaire est la description des interventions phytosanitaires sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut dépasser une heure. Un courrier est adressé aux exploitants par les services régionaux pour les informer de la visite d'un enquêteur et leur permettre de rassembler les informations nécessaires.

17. Instances de concertation

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. De plus, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

18. Exploitation et utilisation des résultats

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de « primeurs Agreste » et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste ou dans les « Données en ligne » de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra..).

Type de diffusion envisagée selon la codification*	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	2eme trimestre 2017	France entière, régions	Données valorisées dans le cadre du plan Ecophyto
2	2eme trimestre 2017	France entière, régions	Données détaillées sous forme de dossier et de tableaux pour tout public
5	2eme trimestre 2017	France entière, régions	Données mises en ligne sur le site Internet
3	Mi 2017	France entière	Agreste Primeur

* type de diffusion :

- 1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*...
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*
- 5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Les résultats de cette enquête pourront être utilisés notamment, par l'administration et les organismes techniques et de recherche, pour établir des indicateurs sur l'utilisation de produits phytosanitaires en arboriculture.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête avec un appui pour la préparation de l'outil de collecte (1 ETP niveau A, 1 ETP niveau B), des gestionnaires en région pendant la phase de collecte (environ 5 ETP).

Moyens financiers : budget de 700 000 € prévu avec un cofinancement par l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et le ministère en charge de l'agriculture dont environ 300 000 € pour la collecte.

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins

2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires.

3. Service réalisant la collecte

Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une reconduction de l'enquête, le dernier avis de conformité ayant été attribué en 2009.

Date de l'avis d'opportunité : 07/12/2009

Date de passage en Comité du label : 14/12/2009

Date de l'avis de conformité : 15/12/2009

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les résultats, agrégés à ceux issus des abattoirs, sont diffusés en ligne sur le site Agreste (DISAR rubrique "données en ligne") : <https://stats.agriculture.gouv.fr/disar/faces/report/tableauList.jsp>

Ils sont également valorisés au travers du bulletin mensuel de conjoncture
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/le-bulletin>

Le SSP utilise également la partie « stocks » du questionnaire pour ses bilans trimestriels de volailles (l'Agreste conjoncture Infos Rapides Aviculture du mois est étoffé avec les bilans des deux trimestres précédents) ce qui justifie la périodicité demandée pour l'enquête.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête permet de connaître le poids des produits découpés dans les ateliers de découpe qui ne sont pas annexés à un abattoir et l'état des stocks en fin de période des principales espèces : gallus, canard, dindes, pintades, oies et lapins.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête intervient en complément d'une enquête mensuelle existant auprès des abattoirs de volailles. Cette dernière, réglementaire et administrative (cf. Arrêté du ministère en charge de l'agriculture du 24 novembre 2008 relatif aux modalités de transmission des relevés d'activité d'abattage), impose de collecter des données de découpe et de stocks de volailles auprès des abattoirs. Or il se trouve qu'une partie des volailles sont découpées dans des ateliers de découpe non annexés à des abattoirs, établissements qui détiennent un stock non négligeable d'animaux morts frais, stock qui varie sensiblement à chaque période.

Les principaux utilisateurs externes de ces données sont FranceAgriMer et l'Institut technique avicole (ITAVI). FranceAgriMer reprend ces données ponctuellement dans le cadre d'études conjoncturelles

et de publication pour son comité volaille. L'Institut technique avicole (ITAVI) récupère les données et les rediffuse auprès des syndicats professionnels (Comité interprofessionnel de la dinde française (CIDEF), Comité interprofessionnel de la pintade (CIP), Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG)).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Il n'existe aucune autre source d'informations disponible sur le domaine de l'enquête Découpe permettant de connaître les poids et les stocks d'animaux découpés dans les ateliers ne faisant que de la découpe.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête intervient en complément d'une enquête mensuelle existant auprès des abattoirs de volailles (cf paragraphe 7. Origine de la demande).

Cette enquête de conjoncture trouve sa place dans le dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose pour le SSP sur d'autres enquêtes de conjoncture (accoueurs/sélectionneurs), la production ou récupération de sources administratives (enquête mensuelle auprès des abattoirs de volailles, enquête annuelle qualité, commerce extérieur de volailles vivantes ou abattues), l'utilisation de sources externes (FranceAgriMer, INSEE : cours moyen à la production de poulet et dinde), des indices INSEE (IPPAP œuf et volaille, IPAMPA aliments pour pondeuses et pour volailles) et sur une enquête de recensement qui a lieu tous les 5 ans et qui balaye les modes et structure de production.

Cette enquête ne comporte ni enquête complémentaire, ni post-enquête, ni questionnaire annexe.

L'opportunité est demandée pour cette seule enquête.

10. Cible de l'enquête

L'enquête s'adresse aux ateliers de découpe non annexés à un abattoir.

11. Champ de l'enquête

L'enquête est exhaustive auprès des ateliers de découpe qui ne sont pas annexés à un abattoir.

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine

13. Bases de sondage, échantillonnage

La collecte est exhaustive auprès des établissements concernés, soit 24 entreprises. La détection de nouveaux acteurs dans ce secteur se fait via la base de données SIGAL, alimentée par les services vétérinaires, dans laquelle les ateliers de découpe sont enregistrés au même titre que les ateliers d'abattage.

14. Mode de collecte

Conformément aux mesures de simplifications administratives pour les entreprises souhaitées par l'Etat (suite à une concertation entre les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi -*Direccte*- et les entreprises), et principalement la dématérialisation des enquêtes de la statistique publique, le SSP s'engage dans la mise en place d'un outil générateur unique de collecte de données dématérialisées pour l'ensemble de ses enquêtes auprès des entreprises. De ce fait, cette enquête sera dématérialisée au début du deuxième semestre 2014. Pour un nombre restreint d'entreprises ne disposant pas des moyens informatiques adéquats (connexion à internet), l'enquête restera réalisée par fax ou par courrier avec saisie des informations par le SSP.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Trimestrielle

16. Contraintes imposées à l'enquête

La durée de remplissage du questionnaire est de l'ordre de cinq minutes.

17. Instances de concertation (comitologie)

Néant

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	30 du mois M+1	France métropolitaine	Envoi des résultats à l'ITAVI, mise à jour des bases conjoncturelles du SSP
3	M+2	France métropolitaine	Mise en ligne sur le site Agreste du SSP des Infos Rapides Aviculture
3	Mars N+2	France métropolitaine	Mise en ligne sur le site Agreste du SSP d'un Chiffres et Données Aviculture

* type de diffusion

- 1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", *indicateurs, indices...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Pour le SSP :

- ¼ ETP agent de catégorie A (préparation, traitement, études, communication)

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Enquête mensuelle auprès des accoueurs et sélectionneurs

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs

2. Service producteur

Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires.

3. Service réalisant la collecte

Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une reconduction de l'enquête, le dernier avis de conformité ayant été attribué en 2009.

Date de l'avis d'opportunité : 04/12/2009

Date de passage en Comité du label : 14/12/2009

Date de l'avis de conformité : 15/12/2009

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les résultats agrégés issus de la collecte sont transmis à Eurostat et à la Direction Générale en charge de l'Agriculture de la Commission Européenne. La transmission des résultats à Eurostat et l'introduction de quelques questions supplémentaires ont justifié par le passé la prise en charge par le SSP de cette collecte et la voie d'enquête statistique avec visa.

Les résultats sont diffusés en ligne sur le site Agreste (DISAR rubrique « données en ligne »)
<https://stats.agriculture.gouv.fr/disar/faces/report/tableauList.jsp>

Ils sont également valorisés au travers du bulletin mensuel de conjoncture
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/le-bulletin>

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de cette enquête de conjoncture est de connaître mensuellement par espèce, par catégorie et par type, le nombre d'oeufs à couvrir mis en incubation et le nombre de poussins éclos, destinés à être effectivement utilisés, pour permettre l'établissement de prévisions de production à court terme de volailles et d'oeufs de consommation.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'origine de la demande est le règlement CE n° 617/2008 de la Commission européenne qui met à jour un règlement datant de 1975. Elle se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives, d'indices et une enquête de recensement quinquennale.

Les obligations réglementaires sont complétées par des demandes spécifiquement françaises liées à l'importance du foie gras et des volailles de label en France.

Les utilisateurs potentiels sont : la Commission européenne, les directions du ministère en charge de l'agriculture, les instituts techniques, le Syndicat National des Accoueurs, les professionnels, le SSP

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Il n'existe pas d'autres sources disponibles sur le domaine de l'enquête Accoueurs/Sélectionneurs permettant de connaître l'évolution des œufs mis en incubation et des mises en place.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête de conjoncture trouve sa place dans le dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose pour le SSP sur d'autres enquêtes de conjoncture (ateliers de découpe de volailles), la production ou récupération de sources administratives (enquête mensuelle auprès des abattoirs de volailles et de lapins, enquête annuelle « qualité » auprès des abattoirs de volailles et de lapins, commerce extérieur de volailles vivantes ou abattues), l'utilisation de sources externes (FranceAgriMer, INSEE : cours moyen à la production de poulet et dinde), des indices INSEE (IPPAP œuf et volaille, IPAMPA aliments pour pondeuses et pour volailles) et sur une enquête de recensement qui a lieu tous les 5 ans et qui balaye les modes et structure de production.

Cette enquête ne comporte ni enquête complémentaire, ni post-enquête, ni questionnaire annexe. L'opportunité est demandée pour cette seule enquête.

10. Cible de l'enquête

Les établissements de sélection et de multiplication de volailles (gallus, canards, oies, dindes et pintades). 110 établissements au total, dont 7 seulement ont une activité de sélection.

11. Champ de l'enquête

Les établissements de sélection et de multiplication de volailles (gallus, canards, oies, dindes et pintades) au-dessus d'un seuil de 100 volailles et les couvoirs au-dessus d'une capacité de 1 000 œufs à couvrir.

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine

13. Bases de sondage, échantillonnage

L'enquête est exhaustive auprès des établissements concernés. A défaut de suivi administratif, l'identification des unités est effectuée au moment du recensement agricole. En plus des mises à jour « manuelles » du fichier, le SSP s'appuie sur des informations partielles issues des services vétérinaires de la Direction Générale de l'Alimentation (base SIGAL) et des contacts avec le Syndicat National des Accoueurs.

14. Mode de collecte

Conformément aux mesures de simplifications administratives pour les entreprises souhaitées par l'Etat (suite à une concertation entre les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi -*Dirreccte*- et les entreprises), et principalement la dématérialisation des enquêtes de la statistique publique, le SSP s'est engagé dans la mise en place d'un outil générateur unique de collecte de données dématérialisées pour l'ensemble de ses enquêtes auprès des entreprises. De ce fait, cette enquête sera dématérialisée au début du deuxième semestre 2014. Cette dématérialisation s'accompagnera d'une simplification du questionnaire : l'interrogation portera sur le mois civil et non de manière hebdomadaire comme actuellement. Pour un nombre restreint d'entreprises ne disposant pas des moyens informatiques adéquats (connexion à internet), l'enquête restera réalisée par fax ou par courrier avec saisie des informations par le SSP.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Mensuelle

16. Contraintes imposées à l'enquêté

La durée de remplissage du questionnaire est de l'ordre de cinq minutes.

17. Instances de concertation (comitologie)

Néant

18. Exploitation et diffusion des résultats

L'enquête est mensuelle et ses résultats sont transmis à Eurostat via un formulaire en ligne (eDamis) en fin de mois suivant. Les données sont également diffusées en ligne sur le site Agreste (rubrique « données en ligne »), et exploitées dans les publications conjoncturelles (Infos Rapides, Synthèses, Graph'agri...).

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	30 du mois M+1	France métropolitaine	EUROSTAT
3	M+2	France métropolitaine	Mise en ligne sur le site Agreste du SSP des Infos Rapides Aviculture
3	Mars N+2	France métropolitaine	Mise en ligne sur le site Agreste du SSP d'un Chiffres et Données Aviculture

* type de diffusion

- 1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2 - Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*...
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", *indicateurs, indices...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Pour le SSP :

- ¼ ETP agent de catégorie A (préparation, traitement, études, communication)
- ½ ETP agent de catégorie B (collecte enquête accoueurs)
- 1 ETP agent de catégorie C (collecte enquête sélectionneur)

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur le coût des services liés au commerce international de biens.

2. Service producteur

DGDDI (Département des Statistiques et des études économiques)

3. Service réalisant la collecte

DGDDI (Département des Statistiques et des études économiques)

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction d'une enquête, prévue en 2015, après expiration de la durée de validité du label (précédentes enquêtes réalisées en 2000, 2005 et en 2009).

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête menée en 2009 a permis de déterminer un taux de correction CAF FAB avec succès. Il a été intégré dans les publications des statistiques du commerce extérieur depuis le 1^{er} janvier 2009. Les résultats ont été mis à disposition de la Direction de la balance des paiements (DBDP) de la Banque de France et à l'INSEE.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête vise à mesurer le coût des services de transport et d'assurance liés à l'acheminement des marchandises inclus dans la facturation globale des transactions avec les pays étrangers. Dans les statistiques douanières, la valeur des importations est évaluée à l'entrée du territoire économique (valorisation CAF – coût assurance fret inclus) alors que la valeur des exportations est mesurée sans tenir compte des coûts de transport et d'assurance relatifs au transport de marchandise à la sortie du territoire (valorisation FAB - franco à bord). Cette dissymétrie dans la mesure des échanges induit une surestimation de la valeur des marchandises importées et par conséquent une sous-estimation de la balance commerciale de la France. Ce biais pourrait être corrigé en appliquant un taux de correction CAF FAB à la valeur des importations. Néanmoins les bases de données douanières ne disposent que d'une information limitée sur les coûts de transport et d'assurance liée à l'acheminement des marchandises et seules les bases contenant les échanges vers des pays en dehors de l'Union Européenne peuvent fournir ce type d'information.

Les entreprises sont donc interrogées sur les coûts de transport et les coûts d'assurance associés à une ou plusieurs opérations de commerce international. Une ventilation de ces coûts est demandée sur le territoire national, le territoire du pays partenaire et, le cas échéant, sur le trajet entre les frontières économiques des deux pays. La monnaie de facturation de la marchandise ainsi que la police d'assurance annuelle liée au transport des biens est également demandée.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête, déjà réalisée en 2000 et 2005, répond principalement aux besoins de la Direction de la balance des paiements (DBDP) de la Banque de France et au département des comptes nationaux (DCN) de l'INSEE.

L'estimation de la balance commerciale FAB FAB des échanges est utilisée à la fois par la DBDP et le DCN. Par ailleurs, les résultats de l'enquête permettent à la DBDP de réaliser la « fabisation » des services, c'est-à-dire de réaffecter en échanges de services de transport et de services d'assurance les coûts de ces services inclus dans les statistiques du commerce extérieur.

Le service chargé des statistiques sur le transport de marchandises est également un utilisateur potentiel des résultats de l'enquête.

Enfin, lors de la précédente enquête, une question sur la monnaie de facturation des échanges avait été ajoutée au questionnaire, à la demande notamment du MEDEF. Elle sera reprise dans la prochaine enquête.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Il n'existe pas d'autres sources d'informations sur le sujet. Avant 1993, les informations contenues dans les déclarations en douane permettaient d'estimer le taux de correction CAF FAB à partir d'une variable reportant les conditions de livraisons (incoterms). Mais suite à la mise en place d'un marché unique en 1993 qui s'est accompagnée d'un nouveau dispositif simplifié de collecte des données sur le commerce intracommunautaire (Intrastat), cette variable sur les incoterms n'a plus été sondée. Les déclarations d'échanges de biens réalisées mensuellement par les entreprises ne permettent donc pas d'estimer ce taux.

9. Insertion dans un système d'information

Ce projet d'enquête unique s'appuie sur les données administratives de la direction générale des douanes et droits indirects. L'avis d'opportunité est demandé pour ce seul projet d'enquête.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les unités légales c'est à dire, les entreprises identifiées par leurs numéros SIREN. A titre indicatif, environ 15 000 transactions ont été sélectionnées lors de l'enquête CAF FAB 2009 et elles concernaient près de 8 000 entreprises.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête correspond aux entreprises résidentes ayant réalisé des échanges internationaux de marchandises au cours des mois d'octobre et novembre 2014, quel que soit leur secteur d'activité.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête ne couvre que les entreprises résidentes de la métropole.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est constituée de l'ensemble des transactions de marchandises réalisées en octobre et novembre 2014.

L'échantillonnage intègre la forte concentration du volume des échanges réalisées, par un nombre limité d'opérateurs, et conduit à découper la base de sondage en 3 groupes. Le premier groupe recense les transactions réalisées par les 24 plus gros opérateurs en nombre de transactions, le second groupe inventorie les opérations réalisées par les 2 % plus gros opérateurs à l'exception des 24 plus gros opérateurs et le troisième groupe dénombre le reste des transactions.

Ce troisième groupe est divisé en strates qui sont fonction de 4 variables : le type de déclaration (DEB, DAU), le mode de transport (aérien, routier, ferroviaire, maritime, autre), la zone géographique de destination ou de provenance de la marchandise et le type de produit (nomenclature CPA38). Ces variables sont fortement corrélées à la variable d'intérêt de l'enquête (coût de transport et d'assurance). À l'intérieur de chacune des strates, on réalise un tirage aléatoire simple. Le poids (en montant de transactions) de chaque strate dans l'échantillon est comparable à son poids dans l'ensemble de la population.

14. Mode de collecte

Un courrier est envoyé à chaque entreprise avec les principales informations sur la transaction déclarée et un lien internet vers le logiciel Sphinx qui gère électroniquement la collecte et la saisie des réponses. Si des entreprises ne répondent pas, elles sont relancées à plusieurs reprises.

15. Date et périodicité de la collecte

Les questionnaires devraient être adressés aux entreprises début mars 2015 et la relance début avril 2015. La collecte des données devrait s'étaler jusqu'à fin mai.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Il s'agit d'une enquête à caractère obligatoire. La durée de réponse moyenne au questionnaire est difficile à estimer. Le questionnaire en lui-même est court mais la réponse nécessite le retour aux documents comptables de l'entreprise. Pour minimiser la charge des entreprises, l'enquête n'est menée que tous les 5 ans et les questionnaires sont pré remplis.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Un comité de pilotage sera mis en place avec les principaux partenaires concernés (Division comptes trimestriels de l'INSEE, Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France, Ministère de l'équipement et des transports, MEDEF).

L'unité méthodologie statistique de l'INSEE sera sollicitée pour déterminer la technique d'échantillonnage la plus adaptée à l'enquête.

Un comité de suivi réunira également les responsables de l'enquête au département des statistiques et des études économiques et les responsables de la logistique à la DNSCE.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête devraient être exploités à partir de juin 2015. La publication des résultats devraient intervenir au cours de l'été 2015, sous forme d'un document de travail de travail présentant les résultats chiffrés sur les taux CAF FAB et les monnaies de facturation, ainsi que la méthodologie de l'enquête.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Préparation : 3 mois cadre A (mise en place des comités, méthode de sondage, élaboration des questionnaires, rédactions des notices d'explication, test auprès de quelques entreprises, tirage de l'échantillon, ...).

Collecte : 6 mois cadre A + 6 mois cadre C

Traitements et production des résultats : 3 mois cadre A

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français
(Outward FATS)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS [Foreign Affiliates Statistics])

2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises, Département « Répertoires, Infrastructures et statistiques Structurelles »

3. Service réalisant la collecte

Le Service des statistiques nationales d'entreprises (SSNE) de la Direction de Basse Normandie (SSNE) a la charge de la maîtrise d'œuvre. A ce titre, le SSNE assure la collecte, le stockage et le contrôle et la validation des données.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction d'une enquête existante. La première année de collecte « réelle » a eu lieu en 2010 sur l'exercice 2009, après une enquête pilote menée en 2008 sur l'exercice 2007. L'enquête a assez peu été modifiée.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le taux de réponse à l'enquête est jugé plutôt satisfaisant, avec plus de 70 % de réponse calculé sur l'ensemble de la population enquêtée. Les 100 plus grands groupes qui contribuent à hauteur de 85 % des agrégats sont quasiment tous répondants (réponse à l'enquête pour 95 d'entre eux). Les données font l'objet d'une transmission à Eurostat, conformément au règlement des FATS, dix huit mois après la fin de l'exercice observé.

Les résultats sont également publiés sur le site de l'Insee, en « premiers résultats » ou sous la forme d'un « Insee première » (IP N° 1439, mars 2013).

Les résultats de l'enquête pilote sont utilisés dans le rapport du Conseil d'analyse économique « Investissement étranger et performances des entreprises », publié en 2010.

Les résultats 2010 sont utilisés dans l'article « L'internationalisation des entreprises et l'économie française » publié dans l'édition 2013 de l'Insee Références « Les entreprises en France ».

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés :

L'objectif de cette enquête vise à mieux appréhender les enjeux de la mondialisation et le rôle des multinationales. Plus précisément, l'enquête permet de quantifier le degré d'internationalisation des groupes français en mesurant l'implantation étrangère des groupes français à travers le dénombrement et la caractérisation de leurs filiales opérant hors du territoire national.

Les trois variables à transmettre obligatoirement à Eurostat sont collectées dans le questionnaire ; il s'agit du chiffre d'affaires, du nombre de filiales et des effectifs salariés à décliner par pays d'implantation et par activité des filiales.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

En plus des trois variables obligatoires définies dans le règlement, le questionnaire actuel comprend deux autres variables, identifiées comme optionnelles par Eurostat. Il s'agit des frais de personnel et des investissements corporels. Eurostat envisage de rendre ces deux variables obligatoires.

Eurostat envisage également de demander aux Etats membres de transmettre la valeur ajoutée par pays d'implantation des filiales. Pour répondre à cette demande, deux variables font actuellement

l'objet d'un test auprès des groupes. Il s'agit de tester la faisabilité de collecter par pays d'implantation des filiales soit un indicateur de résultat soit le total des achats : cette dernière permettrait de calculer un proxy de la valeur ajoutée.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête OFATS est complémentaire du dispositif Liaisons financières (LIFI) qui apporte une information relative aux implantations étrangères en France. La source LIFI renseigne également sur les implantations directes à l'étranger (détention de rang 1) détenues par les groupes français mais ne dit rien sur la cascade des détentions de ces filiales étrangères de rang 1 ; la finalité de cette source n'étant pas l'étude du déploiement des groupes à l'étranger mais l'étude des groupes français sur le territoire national.

De même, l'enquête Investissements directs de la Banque de France ne permet pas de répondre au règlement d'Eurostat sur les FATS (outward). Cette enquête concerne toutes les participations de plus de 10% mais seulement pour les détentions de rang 1 (détentions directes).

L'enquête OFATS permet de connaître le déploiement des groupes français hors du territoire national - puisque les groupes déclarent tous les pays d'implantation de leurs filiales, directes ou indirectes et de leurs co-entreprises. Pour toutes ces implantations, les groupes renseignent l'activité réellement exercée par ces filiales, leur chiffre d'affaires, les effectifs salariés, les frais de personnel et le montant d'investissements corporels réalisés par ces filiales dans les pays déclarés. Cette enquête apporte donc un panorama aussi exhaustif que possible du déploiement international des groupes français tant en termes de localisation régionale qu'en termes d'activités exercées. De plus, la collecte régulière de ces données permet de quantifier l'évolution temporelle de ce déploiement.

9. Insertion dans un système d'information

La sélection des groupes à interroger dans OFATS s'appuie sur la source « LIFI ». Cette source permet le repérage des groupes implantés en France, leur nationalité et leur dimension géographique (groupes Français/groupes étrangers ou groupes multinationaux).

10. Cible de l'enquête

Les unités ciblées par cette enquête sont les groupes français qui détiennent au moins une filiale hors de France. L'enquête est adressée à la société tête de groupe en France. Environ, 2 750 groupes sont sélectionnés tous les ans au titre de cette enquête.

11. Champ de l'enquête

L'enquête concerne tous les secteurs d'activité hors secteur bancaire. Pour ce dernier, c'est la Banque de France qui se charge de fournir les données et de les transmettre à l'Insee. A charge ensuite pour l'Insee de traiter la confidentialité de l'ensemble des données puis de transmettre à Eurostat selon le format défini dans le règlement.

Les groupes déclarent tous les pays d'implantation de leurs filiales en Union européenne ou hors Union européenne.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique est la France entière (y compris les DOM)

13. Bases de sondage, échantillonnage

Il n'y a pas d'échantillonnage. Il s'agit d'une enquête exhaustive.

14. Mode de collecte

Trois supports de collecte sont utilisés :

- le support internet : le groupe répond directement au questionnaire développé sur site internet. Les groupes peuvent intervenir plusieurs fois sur le site internet pour renseigner le questionnaire. Une fois la saisie terminée, le groupe valide sa réponse puis la transmet.
- le support Excel est privilégié par les grands groupes. Un questionnaire au format Excel est mis à disposition des groupes sur le site Insee, à télécharger puis à déposer sur ce même site une fois renseigné. Il s'agit également d'une transmission sécurisée des données.
- Un questionnaire papier peut être envoyé aux groupes qui ne souhaitent répondre ni sur internet ni sur support Excel. Un questionnaire papier est alors adressé au groupe sur sa demande.

15. Date et périodicité de la collecte

- La collecte est annuelle.
- L'enquête est adressée fin mai (n+1) aux très grands groupes et fin août (n+1) aux autres groupes. Il a été décidé de faire un envoi anticipé aux très grands groupes pour leur permettre de concilier leurs différents travaux de consolidation (consolidation trimestrielle, semestrielle ou encore annuelle) et la réponse à l'enquête pour laquelle le temps de réponse peut être important, notamment pour les groupes les plus internationalisés.

16. Temps de réponse

- Le temps de réponse moyen à l'enquête est de 2 heures et 40 minutes.
- Le temps de réponse médian est de 1 heure.

Contraintes imposées à l'enquête

Les variables définies comme obligatoires dans le règlement d'Eurostat - Chiffres d'affaires - nombre de filiales - effectifs salariés - sont disponibles dans les reportings de consolidation. Les taux de réponse des variables obligatoires sont de 97 à 98 %.

Les contraintes imposées aux groupes sont les suivantes :

Les données économiques sont à décliner par pays et par activité. L'activité est à spécifier pour tout pays d'implantation déclaré. Autrement dit, il n'y a pas de rubrique « Autres activités non spécifiées ». De même, les pays d'implantation sont à spécifier de façon exhaustive pour la zone Union européenne : il n'y a pas de rubrique « Pays d'implantation non ventilés » pour cette zone géographique. Pour la zone hors Union européenne, il est accordé la possibilité de regrouper sous une rubrique « Pays Hors UE non ventilés » les filiales qui ne sont pas significatives économiquement.

17. Instances de concertation (comitologie)

Le comité de concertation se réunira début juillet pour la présentation du questionnaire et de ses évolutions. Les résultats du test de faisabilité de la collecte des nouvelles variables (Indicateur de résultat et Total des achats par pays d'implantation) y seront également présentés. Ce comité réunira des représentants de la Banque de France chargée de fournir les données du secteur bancaire, des représentants de groupes, des représentants de la maîtrise d'œuvre de l'enquête ainsi que les différents utilisateurs des données (SoeS, DG Trésor, DGCIS, Douanes...).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Il n'y a pas de retour individualisé des résultats vers les enquêtés mais une diffusion sur le site de l'Insee.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
1	Août (n+2)	Diffusion des données à Eurostat selon les déclinaisons Pays et Activités spécifiées dans le manuel de recommandation d'Eurostat.	3 tables combinant Pays et Activité sont élaborées pour répondre au Règlement.
2	1 ^{er} semestre (n+2)	Diffusion des données détaillées pour répondre aux demandes de données individuelles.	BdF, Douanes, DGCIS, SoeS
3	Annuelle (octobre n+2)	- Données agrégées des variables obligatoires par zones géographiques ou pays et par secteurs d'activité agrégés (commerce/industrie/Services) - Données agrégées des variables obligatoires par pays d'implantation toutes activités confondues.	

* type de diffusion :

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

1 - 30 à 60 jours (catégorie A) pour la préparation de l'enquête.

2 - 500 jours (catégorie B et C) pour l'exploitation et la validation des questionnaires.

3 - 30 jours pour l'étude des données pour la diffusion

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Enquête communautaire sur l'innovation (CIS - Community Innovation Survey)

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Nom Insee : ENQUETE COMMUNAUTAIRE SUR L'INNOVATION (CIS)
Nom Eurostat : COMMUNITY INNOVATION SURVEY (CIS2014)

2. Service producteur

Insee, Direction des Statistiques d'Entreprises, Département des synthèses sectorielles, Division Enquêtes Thématiques et Études Transversales

3. Service réalisant la collecte

Insee, Direction Régionale de Midi-Pyrénées, Pôle Enquêtes Entreprises (PEE).

4. Historique de l'enquête

Il s'agit de la reconduction d'une enquête européenne biennale qui a obtenu en mai 2009 le label d'intérêt général et de qualité statistique avec un caractère obligatoire pour une période de cinq ans, c'est à dire pour les enquêtes se déroulant en 2009, 2011 et 2013 (CIS2008, CIS2010 et CIS2012).

L'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application de la décision n°1608/2003/CE sur les statistiques communautaires sur la science et la technologie et du règlement n°995/2012 pris en application. Ce dernier s'appuie sur le manuel d'Oslo, élaboré sous l'autorité de l'OCDE et qui définit la méthodologie des enquêtes et les notions de l'innovation.

La première édition de l'enquête a été menée en 1993 et s'intéressait uniquement aux **innovations de produits ou de procédés** sur le champ des entreprises industrielles. Elle a été réalisée jusqu'en 2005 tous les 4 ans (en 1997, 2001 et 2005) puis tous les 2 ans (en 2007, 2009, 2011 et 2013). Le champ de l'enquête, limité aux unités de 10 salariés ou plus, a été étendu en 2001 aux entreprises du commerce et des services et élargi à partir de 2005 aux notions d'**innovation d'organisation** et de **marketing**. A partir de 2009, des modules additionnels apparaissent, qui varient d'une édition à l'autre : un module sur les bénéfices environnementaux pour CIS2008, sur les compétences et la créativité pour CIS2010, sur les marchés publics et sur les stratégies des entreprises pour atteindre leurs objectifs pour CIS2012. Pour des raisons de moyens, le champ sectoriel de l'enquête a été réduit en 2011 puis en 2013 pour se limiter au seul champ sectoriel obligatoire d'après le règlement européen. Des extensions de champ ont été réalisées dans certaines régions (8 à 10 régions une année donnée) afin de produire des résultats localisés.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'échantillon a varié de 30 000 entreprises (au sens unités légales) de 10 salariés ou plus (dont 5 000 au titre des extensions régionales) appartenant aux secteurs B à N pour CIS2008, à 22 000 (dont 7 000 au titre des extensions régionales) des secteurs B à E, G46, H, J, K, M71 à M73 pour CIS2012, en passant par 29 000 entreprises (dont 8 000 au titre des extensions régionales) des secteurs B à F, G46, H et J à N pour CIS2010.

Chaque année le taux de réponse est de l'ordre de 80 % dont plus de 90 % sur internet (pour CIS2010 et CIS2012).

Les données agrégées et les bases de données de l'enquête sont d'abord adressées à Eurostat dans le cadre du règlement européen (en juin n+1 soit juin 2012 pour CIS2010).

Les résultats des enquêtes CIS2008 et CIS2010 ont fait l'objet de plusieurs publications au niveau national (Insee Première et Insee Résultats) et de publications régionales. Les bases de données sont très utilisées par les chercheurs académiques.

- Insee Première n°1420 « Innover pour résister à la crise ou se développer à l'export »
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1420
- Insee Résultats CIS2010 : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/irweb.asp?id=cis2010>
- Publications régionales : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/dossiers_actualite/publications-innovation.htm

La collecte de l'enquête CIS2012 vient de s'achever, la base de données sera finalisée en juin 2014. Les premiers résultats seront publiés fin 2014 (Insee Première et études régionales en octobre 2014 et Insee Résultats ensuite).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les principaux objectifs de cette enquête sont de mesurer le poids économique de l'innovation en France, en fournissant des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation par nature (en nombre d'entreprises, par secteur, par tranche d'effectifs), sur le montant des dépenses d'innovation (R&D, acquisition de matériel ou de connaissances), sur le chiffre d'affaires résultant de l'innovation, et d'éclairer des aspects spécifiques du processus d'innovation (activités d'innovation menées, existence de coopérations, provenance des financements pour innover, objectifs des innovations, innovations en rapport avec l'environnement...). Les éclairages spécifiques peuvent varier selon les années (en général, plus de 60 % du questionnaire est reconduit chaque année) ; les questions introduites une année donnée pouvant provenir de l'enquête réalisée 4 ans auparavant ou être totalement inédites. Le champ sectoriel peut également varier (cf. ci dessus) ; il a vocation à comprendre à intervalles réguliers une couverture large de secteurs (y compris construction, commerce de détail...).

Menée dans l'ensemble des pays européens en 2011 et prenant appui sur les définitions harmonisées au niveau international, cette enquête autorise des comparaisons entre les différents pays de l'UE28 ainsi que la Suisse, la Norvège, l'Islande et la Serbie. Elle permet également une analyse économique de l'innovation et de mieux orienter la politique de l'innovation, tant en France qu'en Europe.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête CIS répond au [règlement européen n°995/2012](#) du 26 octobre 2012 qui établit les modalités de mise en œuvre de la décision n°1608/2003/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la production et au développement de statistiques communautaires de la science et de la technologie.

L'enquête CIS de l'Insee respecte le protocole décrit par le règlement européen et fournit à Eurostat l'information liée aux questions obligatoires de l'enquête selon le calendrier défini au niveau européen. A chaque itération, le questionnaire français inclut également des questions optionnelles européennes ainsi que des questions spécifiques à la France en nombre volontairement limité de façon à ne pas alourdir la charge de remplissage des entreprises. Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprises, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés, tous utilisateurs potentiels des résultats de l'enquête, se réunit au moins une fois avant chaque itération. Il permet de finaliser le questionnaire.

Outre Eurostat, les utilisateurs de l'enquête sont nombreux : ministères (DGCIS, Agriculture, DGTTrésor, MESR), partenaires régionaux, chercheurs, OCDE.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Il n'existe pas d'autre source au sujet de l'innovation des entreprises en France, le questionnaire CIS est la seule source à l'échelle nationale pour avoir des données sur la fréquence de l'innovation et ses mécanismes.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête a lieu tous les 2 ans. Les informations recueillies alimentent les réponses à Eurostat avant la fin du mois de juin de l'année n+1.

10. Cible de l'enquête

Actuellement, les unités enquêtées sont pour l'essentiel des unités légales ; la notion d'entreprise sera intégrée progressivement en fonction de l'avancement du profilage des entreprises et sous réserve de

l'accord de ces entreprises pour répondre à l'enquête sous ce nouveau contour (le nombre d'unités profilées devrait être inférieur à 10 pour CIS2014).

11. Champ de l'enquête

Le champ sectoriel de l'enquête dépend en partie des décisions d'Eurostat dans le cadre de FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics) qui vise à harmoniser le champ des enquêtes portant sur les Sciences et technologies de l'information (CIS, enquête Technologies de l'Information et de la Communication et enquête Recherche & Développement).

A priori, le champ obligatoire de l'enquête 2014 sera a minima celui de l'enquête 2012 : sections/divisions B, C, D, E, G46, H, J, K, M71 à M73. Mais, l'Insee, envisage pour CIS2014 d'agrandir le champ sectoriel afin de couvrir l'ensemble des secteurs principalement marchands.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière : métropole et DOM. Elle permet des comparaisons européennes (cf. ci dessus). Les extensions régionales ne sont pas envisagées pour CIS2014 mais pourront l'être pour les suivantes ; en effet, pour 2014, l'augmentation du champ sectoriel permettra difficilement de faire des extensions régionales tout en conservant une taille d'échantillon identique à celle de 2012.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage sera issue du répertoire SIRUS.

L'échantillon sera constitué d'environ 20 000 à 25 000 unités. Il comportera une partie exhaustive (les unités légales ayant un effectif égal ou supérieur à 250 personnes, a minima). Il est prévu un plan de sondage stratifié selon le croisement de leur activité et leur tranche d'effectif.

14. Mode de collecte

La collecte sur internet est privilégiée. Les différents courriers de lancement et de relance n'incluent pas le questionnaire papier et indiquent comment accéder au site de collecte. La possibilité est cependant donnée aux entreprises qui le demandent de répondre sur papier (ces cas sont relativement rares : 92 % des répondants ont choisi internet pour CIS2012).

15. Date et périodicité de la collecte

Enquête biennale qui sera réalisée en 2015, 2017 et 2019.

En 2015, CIS2014 portera sur la période 2012-2014. Sa collecte sera étalée entre juin et décembre 2015.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse de CIS2014 devrait être comparable à celui de CIS2012, où le temps de réponse médian est de 20 minutes. Il était inférieur à 30 minutes pour 7 entreprises sur 10.

17. Instances de concertation (comitologie)

Un comité de concertation, rassemblant, des représentants d'administrations et organismes publics (Oseo représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services ...) et des utilisateurs potentiels (universitaires et chercheurs) est réuni avant le lancement de chaque enquête. Ce comité finalise le questionnaire français sur la base du projet élaboré par le groupe de travail Eurostat (choix des questions optionnelles ou supplémentaires, traitement des différents problèmes de traduction, de concept ou de compréhension relevés lors des collectes précédentes,...). Avant la collecte, il peut aussi répondre à des questions apparues lors de tests ou posées en comité du label. Après la collecte, il est à nouveau réuni pour une présentation des résultats. Il s'est ainsi réuni le 26 mars 2013, avant le lancement de la collecte de CIS2012. Une prochaine réunion aura lieu en juin 2014, avant que les tests du questionnaire de CIS2014 ne soient lancés en septembre 2014 ; un point sur la collecte de CIS2012 y sera présenté.

Trois mois ou quatre avant le lancement de la collecte, un comité de pilotage de l'enquête est constitué. Il rassemble tous les intervenants dans l'organisation et la gestion de l'enquête qui vont définir et spécifier les fonctionnalités de l'application de saisie sur internet et de l'application de gestion de collecte. Dès le lancement de la collecte, une visioconférence mensuelle permet de faire le point sur l'avancement de la collecte et les problèmes rencontrés. Y participent les membres du comité de pilotage initial, puis, le pôle d'ingénierie statistique enquêtes (PISE) qui réalisera les redressements automatiques pour non-réponse partielle et totale de l'enquête et la documentation relative à ces redressements comprenant les calculs de précision).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion et dates indicatives, pour CIS2014 :

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
1	Juin 2016	France entière	Fichier de données individuelles transmis à Eurostat
4	Octobre 2016	France entière	Insee Première (4 pages)
3	Décembre 2016	France entière	Insee Résultats (une vingtaine de tableaux)
2	Décembre 2016	France entière	Fichier de données individuelles géré par l'Insee pour les utilisateurs français via le CASD

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval : *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2 - Données détaillées : *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)*

3 - Chiffres clés, principaux résultats : *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses, publications de références, éventuellement multisources...

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains (en ETP) sont évalués de la façon suivante :

	A	B	C
Préparation de l'enquête	1,00	0,30	
Collecte	0,80	8	5
Post-collecte	0,80		

Le budget correspondant à l'impression et l'envoi des documents d'enquête et les contacts téléphoniques lors des contrôles est globalement estimé à 40 000 euros.

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

2. Service producteur

Direction générale de l'Insee – DSE–DSS (maître d'ouvrage)

3. Service réalisant la collecte

Insee – DR Languedoc-Roussillon - Pôle de compétence Tourisme (maître d'œuvre)

L'enquête est réalisée dans des DR Insee sites de collecte : 8 en Métropole et 2 dans les DOM

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une demande de reconduction de l'enquête, après expiration de la durée de validité du label. Cette enquête est réalisée depuis les années 80.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les résultats de l'enquête et les tableaux de bord de suivi de la collecte sont présentés chaque mois sur l'intranet du Pôle Tourisme : <http://www.agora.insee.fr/jahia/Jahia/site/dr-languedoc/cache/offonce/accueil/pid/25873;jsessionid=AC67BCD385851108CA6BF4061147C191.routeIntra2>

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie (hôtels d'au moins 5 chambres) et l'étude de la structure, notamment géographique, de la clientèle. Les informations doivent être produites au plan national, régional, voire infrarégional.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête sert à répondre aux demandes :

- Européenne : Règlement (UE) n° 692/2011 du 6 juillet 2011, concernant les statistiques européennes sur le tourisme et abrogeant la directive 95/57/CE du Conseil
- Nationale : Insee et DGCIS
- Régionale : directions régionales de l'Insee et acteurs régionaux du tourisme (comités régionaux et départementaux du tourisme).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête est menée en étroite coordination avec les partenaires nationaux et régionaux, de façon à fédérer autant que possible, aussi bien au niveau national que régional, les initiatives en ce domaine, et à éviter toute redondance.

9. Insertion dans un système d'information

Elle est une des composantes du système d'informations de l'Insee sur l'offre en matière d'hébergements, composé également de deux autres enquêtes (examinées en 2013 par le CNIS) :

- L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air ;
- L'enquête auprès des autres hébergements collectifs touristiques (AHCT).

Il s'agit d'une enquête réalisée mensuellement. Aucune enquête complémentaire, ni de questionnaire annexe n'est réalisé.

Parallèlement la DGCIS, en concertation avec la Banque de France, réalise des enquêtes auprès des ménages : suivi de la demande touristique (SDT) auprès des résidents, et auprès des visiteurs étrangers (EVE) qui servent à répondre au règlement européen sur le tourisme (partie dépenses) et à établir le solde touristique de la balance des paiements

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont des établissements.

11. **Champ de l'enquête**

L'enquête porte sur le secteur d'activité NAF Rév 2 : « 55.10Z » partiel.

Le champ de l'enquête est constitué des 18 400 hôtels touristiques disposant d'au moins 5 chambres, dont 12 700 classés de 1 à 5 étoiles (nouvelle classification touristique Atout France depuis 2012). Les 5 700 hébergements non-classés figurent bien dans le champ (dès lors qu'ils ont au moins 5 chambres).

L'enquête ne porte que sur les hôtels ayant une vocation au moins partiellement touristique. Ainsi, elle exclut les hébergements ayant une vocation totalement sociale.

12. **Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique de l'enquête est la France entière (Métropole et DOM).

13. **Bases de sondage, échantillonnage**

La base de sondage est l'ensemble du fichier des hôtels ayant 5 chambres ou plus géré et mis à jour par l'Insee.

Compte tenu des extensions régionales d'échantillon, 12 700 établissements sont actuellement échantillonnés, soit un taux de sondage d'environ 70 %.

14. **Mode de collecte**

Le questionnaire comprend deux pages. Les informations demandées peuvent faire l'objet d'une réponse par internet, être éditées directement depuis l'outil de gestion informatique du gérant ou par retour papier du questionnaire.

15. **Date et périodicité de la collecte**

L'enquête est réalisée mensuellement tous les mois de l'année.

16. **Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté**

le temps médian est de l'ordre d'un 1/4 heure. Une actualisation de cette estimation des durées est en cours et sera présentée dans le dossier pour le comité du Label.

17. **Instances de concertation (comitologie)**

Le Comité de Coordination des Statistiques du Tourisme (CCST) est présidé et animé par le chef du Département des « synthèses sectorielles ». Il est composé de représentants de la division services, du Département de l'action régionale, du pôle de compétence Tourisme et de deux directeurs régionaux. Il intègre également les principaux acteurs nationaux du tourisme : DGCIS, Atout France, fédérations professionnelles des hôteliers et représentants des comités départementaux et régionaux du tourisme (FNCRT, RN2D).

Par ailleurs, un comité de pilotage interne à l'Insee assure un pilotage stratégique des enquêtes de fréquentation.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données « consolidées » sont diffusées vers le 5 de mois M+2 (M+35J). Les résultats définitifs sont établis vers le 1er du mois M+3 (M+60J).

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements, quartiers, autre niveau local)	Remarques
Alimentation de processus aval : Eurostat, base EDL	M+2 (Eurostat) et annuelle (EDL et Eurostat)	Selon France ou France et régions	
Données détaillées (pour exploitation spécifique et réponse aux partenaires)	M+2	France, régions, zonages infra-régionaux selon partenariats locaux	
Chiffres clés, principaux résultats	Selon : annuel ou trimestriel ou mensuel en saison	France, régions	<ul style="list-style-type: none">• 4 pages de la DGCIS• Note de conjoncture de la DGCIS• Insee.fr, synthèse trimestrielle• Publications conjoncturelles des DR
Synthèses, analyses, publications de références	Début d'année suivant la fin de saison		<ul style="list-style-type: none">• Insee 1^{ère}• 4 pages de la DGCIS• Bilans de saison, annuels dans les publications régionales• Mémento du tourisme
Valorisation, communication	Début d'année suivant la fin de saison	France, régions, départements	<ul style="list-style-type: none">• Insee.fr• Site de la DGCIS

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Coûts de conception, suivi, exploitation et publication, essentiellement au Pôle tourisme (en ETP annualisés) : 1,5 ETP A et 1,5 ETP B

Coûts de collecte en DR Insee (en ETP annualisés) : 40 ETP

FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE
Enquête économique dans le secteur de la pêche

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes

2. Service producteur

Le Service producteur est le Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA) de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

3. Service réalisant la collecte

La collecte est réalisée avec le concours de deux organismes partenaires de la DPMA : le Laboratoire d'Economie et de Management de l'Université de Nantes (LEMNA) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). Le BSPA assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération, le LEMNA et l'IFREMER interviennent comme intermédiaires pour la collecte et la diffusion des données.

4. Historique de l'enquête

La mise en place de la collecte de données économiques dans le secteur des pêches maritimes a débuté en 2001 afin de répondre au règlement du Conseil (CE) N°1543/2000 et son règlement d'application (CE) N°1639/2001. Ces règlements établissaient un cadre communautaire pour la collecte et la gestion des données nécessaires à la conduite de la politique commune de la pêche. En 2001, en France, des données économiques ont été collectées dans un premier temps sur des segments de flottille tests selon deux méthodologies, l'une émanant de l'Université de Nantes avec la collaboration du cabinet comptable PricewaterhouseCoopers Entreprises, l'autre de l'IFREMER.

En 2003, en collaboration avec l'Insee une évaluation des méthodologies a été effectuée. Suite à cette évaluation la DPMA a souhaité conserver l'ensemble des partenaires et a chargé le Bureau des statistiques de la coordination de la collecte.

La collecte a démarré en vraie grandeur à partir de 2004, en collaboration avec les partenaires actuels. Les données à collecter étaient définies par le règlement européen. Au départ, les partenaires transmettaient au Bureau des statistiques des données agrégées par segment de flottille. Le BSPA agrégeait à nouveau ces données afin de calculer les indicateurs nationaux requis par le règlement.

Grâce à la mise en place d'un groupe de travail réunissant les partenaires et le BSPA, la coordination de la collecte et la convergence des méthodologies se sont améliorées au cours des années.

Un nouveau règlement européen – règlement n° 199/2008 du Conseil du 25 février 2008 concernant l'établissement d'un cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche – est entré en vigueur en 2008 et a conduit le BSPA et ses partenaires à faire évoluer le dispositif de collecte. Les exigences de ce nouveau règlement en termes de production de données et de mise à disposition des utilisateurs ont amené le BSPA à demander à ses partenaires de lui transmettre les données individuelles par navire qu'ils recueillent dans le cadre de leur collecte.

Afin de sécuriser le dispositif et d'apporter aux partenaires et aux répondants toutes les garanties nécessaires en matière de confidentialité et d'utilisation des résultats, le BSPA a décidé de présenter l'opération au CNIS en vue de son inscription dans le champ de la statistique publique. Le CNIS a attribué l'opportunité pour 5 ans dans son avis du 8 juillet 2009.

Toutefois, le label d'intérêt général et de qualité statistique n'a été attribué qu'en 2012. Le comité du label a demandé en effet au BSPA d'apporter des modifications importantes dans l'organisation et la méthodologie de l'opération afin de satisfaire les exigences techniques habituelles. Une longue phase de concertation a eu lieu entre le BSPA et ses partenaires pour faire évoluer le dispositif dans le sens souhaité par le comité. Le label a été attribué pour la période 2012-2014. La nouvelle organisation du dispositif de collecte et de traitement des données, conforme aux préconisations du comité du label, a été mise en place en 2013 pour la collecte des données portant sur l'année 2012.

La présente demande porte sur le renouvellement pour cinq ans (2015-2019) de l'opération.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

La collecte est effectuée chaque année sur un échantillon de navires de pêche représentatif de la flotte française. Elle permet au BSPA de produire les indicateurs économiques demandés par le règlement européen 199/2008.

Chaque année, la Commission demande, par l'intermédiaire de son Centre Commun de Recherche (JRC) aux Etats membres de transmettre les indicateurs requis par le règlement cité en référence. Le BSPA en assure la transmission. Les données sont traitées et analysées dans le cadre de groupes de travail organisés sous l'égide du Comité Scientifique, Technique et Economique sur la pêche (CSTEP) et sont ensuite publiés par la Commission dans un Rapport Economique Annuel.

Au niveau national le BSPA fournit les principaux indicateurs à la DPMA et répond aux demandes des utilisateurs.

Des traitements spécifiques ont été effectués pour répondre à des demandes particulières, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Le premier objectif de l'enquête est de produire les données permettant de calculer les indicateurs économiques par segment de flotte demandés par la décision d'application du règlement européen 199/2008.

Plus généralement, l'objectif est d'évaluer les performances économiques des différentes flottilles et leur évolution.

Les principaux thèmes concernent :

- Les revenus : valeur des débarquements des produits de la pêche, subventions directes, autres revenus ;
- Les coûts : dépenses de personnel, coûts énergétiques, entretien et réparation, autres coûts opérationnels (coûts variables, liés à l'effort de pêche et aux captures / débarquements, coûts fixes), coûts en capital ;
- La valeur du capital physique ;
- Les investissements matériels et la situation financière ;
- Les emplois : emplois à bord, équivalents temps plein.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

En 2008, la Commission européenne a adopté un nouveau règlement concernant l'établissement d'un cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche - Règlement (CE) N°199/2008. Ce règlement stipule que les Etats membres collectent des données dans le cadre de programmes nationaux pluriannuels.

Dans le cadre du programme national, les Etats membres doivent notamment :

- Collecter des données primaires socio-économiques (art. 4)
- En assurer la conservation en toute sécurité dans des bases de données informatisées et prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer le traitement confidentiel (art. 13 a)
- Veiller à ce que les métadonnées relatives à ces données soient conservées en toute sécurité dans des bases de données informatisées (art 13 b) et que la Commission ait accès à ces dernières bases (art. 16 2) ;
- Transformer les données primaires en données détaillées et agrégées et en décrire les méthodes de traitement (art. 17) ;
- Mettre des données détaillées et agrégées à la disposition des utilisateurs finaux en vue de leur utilisation pour des analyses scientifiques (art. 18).

En outre, l'exploitation et le traitement des données socio-économiques permettent de fournir au ministère des instruments d'analyse de l'évolution de la situation économique des entreprises de pêche et d'élaborer des indicateurs de pilotage pour conduire son action.

Dans le cadre de la nouvelle Politique Commune de la Pêche (PCP), le règlement de 2008 et ses modalités d'application vont être révisés. Dans cette attente, le programme national de collecte établi pour la période 2011-2013 a été reconduit pour la période 2014-2016. Un nouveau programme pluriannuel sera élaboré lorsque l'ensemble des textes aura été adopté.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Dans le cadre du système d'information sur les pêches maritimes, l'enquête de collecte de données économiques est la seule source de données statistiques permettant d'évaluer le secteur en termes économiques (revenus d'activité, coûts de production, investissements).

Les autres sources administratives exploitées – déclarations des pêcheurs sur leur activité de pêche et leurs captures, premières ventes des produits de la pêche – permettent de produire les statistiques

sur les productions des pêches maritimes, en volume et en valeur, mais ne permettent pas d'analyser les performances économiques des différentes composantes de la flotte française. Cependant des comparaisons peuvent être effectuées entre les revenus des débarquements estimés à partir des enquêtes économiques et les valeurs de ces débarquements calculées à partir de l'exploitation des sources administratives. La confrontation de ces données permet d'améliorer la qualité d'ensemble du système d'information.

9. Insertion dans un système d'information

Les statistiques économiques sur le secteur de la pêche s'inscrivent dans le système d'information sur la pêche et l'aquaculture de la DPMA. Cependant, les données recueillies dans le cadre de cette collecte sont utilisées à des fins strictement statistiques et l'accès à la base de données où elles sont stockées est réservé au SSM pêche. Les réponses aux demandes provenant d'autres unités de la DPMA sont faites dans le respect du secret statistique.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les navires de pêche français actifs inscrits au registre européen des flottes de pêches maritimes au 1^{er} Janvier de l'année de référence des données.

La population de référence au 1/1/2013 comptait 6 012 navires dont 4 153 en métropole.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des navires français inscrits au fichier communautaire de la pêche européen au 1^{er} janvier. La décision de la Commission, en application du règlement communautaire, précise que tous les paramètres économiques sont à collecter pour les navires actifs.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique de la collecte comprend toutes les régions de pêche.

Le règlement européen précise que les données doivent être collectées par segment de flotte et « supra-région ».

Les navires français opèrent dans trois supra-régions : Atlantique-Manche-Mer du Nord, Méditerranée et Autres Régions qui regroupe des régions très dispersées (Océan indien, Atlantique sud-est, Atlantique ouest et Caraïbes).

Un segment de flotte est défini comme la combinaison d'une classe de longueur et du type d'engin de pêche dominant utilisé au cours de l'année

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage pour la collecte est constituée de l'ensemble des navires inscrits au registre des flottes et actifs au 1^{er} janvier de l'année de référence (année de l'activité économique faisant l'objet de la collecte).

La base de sondage est établie à l'aide d'une part du registre européen des flottes et d'autre part d'une enquête sur l'activité des navires réalisée chaque année par l'IFREMER. Cette enquête permet en particulier d'établir la segmentation de la flotte.

La base de sondage est stratifiée selon une segmentation nationale établie par l'IFREMER, basée sur la combinaison des engins utilisés au cours de l'année.

La taille de l'échantillon par strate est déterminée en fonction d'un objectif de précision sur une variable auxiliaire, définie comme le produit de trois variables – longueur du navire, nombre de mois d'activité au cours de l'année, nombre d'emplois - et dont on a vérifié qu'elle est bien corrélée avec le chiffre d'affaires.

Pour les supra-régions Atlantique-Manche-Mer du Nord et Méditerranée, la constitution de l'échantillon national de navires est ensuite effectuée par tirage aléatoire systématique, la base de sondage étant triée, au sein de chaque strate, par quartier maritime d'immatriculation, afin d'assurer une bonne couverture géographique, et longueur.

L'échantillon tiré pour l'année de collecte 2014 comprend 1 544 navires pour l'Atlantique nord et 684 pour la Méditerranée.

Le BSPA répartit l'échantillon tiré en deux sous-échantillons, attribués pour la collecte des données respectivement au LEMNA et à l'IFREMER.

Le champ de collecte théorique du LEMNA comprend tous les navires pour lesquels existe une comptabilité exploitable. Le BSPA demande au LEMNA d'identifier, au sein de l'échantillon national, les navires appartenant à son champ potentiel de collecte au moyen des informations dont il dispose auprès des centres de gestion comptable sur lesquels il s'appuie. A partir de là le BSPA peut effectuer la répartition mentionnée.

À noter que les segments de navires de plus de 40m de l'Atlantique font l'objet d'une collecte exhaustive par l'intermédiaire du Cabinet PriceWaterhouseCoopers (PWC). Il en est de même de la flotte des senneurs tropicaux, qui capturent les thonidés dans l'Atlantique sud et l'Océan Indien. Dans la supra-région « autres », le BSPA n'a pas pris en charge la constitution de l'échantillon. Le LEMNA assure la collecte exhaustive de la flottille des palangriers de la Réunion. L'IFREMER se charge de collecter des données auprès des flottilles des navires de moins de 12m des Antilles et de la Guyane.

14. Mode de collecte

Le LEMNA et l'IFREMER ont deux méthodes de collecte différentes.

Le LEMNA collecte des données comptables et extracomptables par navire auprès de centres de gestion, au premier rang desquels se trouve le Centre de gestion de la pêche artisanale (CGPA). Il les retrace pour fournir les indicateurs demandés par navire. Le Cabinet PWC exploite les comptabilités des entreprises de pêche possédant des navires plus de 40m.

L'IFREMER procède par enquête directe auprès des patrons pêcheurs sur la base d'un questionnaire.

Le LEMNA et l'IFREMER effectuent chacun des vérifications et contrôles sur les données qu'ils ont collectées et transmettent les données individuelles par navire au BSPA. La transmission des indicateurs par navires s'effectue de façon sécurisée et l'inscription de cette enquête dans le cadre de la statistique publique offre une garantie aux partenaires quant à l'usage de ces informations.

15. Date et périodicité de la collecte

Calendrier de la collecte et de la disponibilité des variables économiques en 2015

La collecte de données effectuée en 2015 portera sur les données de 2014.

	Période
Constitution de la base de sondage et constitution de l'échantillon national	Novembre 2014
Répartition de l'échantillon	Décembre 2014
Collecte de données comptables (LEMNA)	Mars à novembre 2015
Collecte des données d'enquête (IFREMER)	Mars à Juillet 2015
Transmission des données au BSPA	Décembre 2015
Production des indicateurs économiques (données provisoires)	Mars 2016
Production des données définitives	Octobre 2016

La périodicité est annuelle, sauf pour la petite pêche des régions Antilles-Guyane où la collecte est effectuée tous les trois ans.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Pour les navires dont les données sont détenues par les organismes de gestion partenaires du LEMNA, il n'y a pas de contrainte particulière puisque les patrons pêcheurs ne sont pas directement interrogés.

Pour la partie de l'échantillon interrogée par enquête directe de l'IFREMER, le temps de réponse prévu est d'environ une heure (30 minutes à 2 heures).

17. Instances de concertation (comitologie)

La rénovation du dispositif consécutive aux préconisations du comité du label en 2012 a été conduite par le BSPA en étroite concertation avec ses deux partenaires de collecte, le LEMNA et l'IFREMER. Des contacts réguliers ont lieu sur les questions méthodologiques relatives à la production des indicateurs économiques.

Des réunions ont également lieu trois à quatre fois par an dans un cadre un peu plus large associant le CGPA, le Cabinet PWC et un représentant l'Union des Armateurs de la Pêche Française (UAPF). Les questions relatives à l'organisation de la collecte et aux méthodes de production des indicateurs y sont discutées.

18. Exploitation et diffusion des résultats

La première exploitation des résultats est faite par le BSPA pour répondre à l'appel de données annuel de la Commission Européenne qui intervient habituellement en mars. La Commission demande aux Etats membres de lui transmettre les indicateurs économiques par supra-région et segment de flotte, tels qu'ils sont définis par le règlement européen. L'appel de données inclut les indicateurs de la dernière année collectée (2012 en mars 2014) et des années précédentes (2008 à 2011). Au niveau européen, les données sont traitées et analysées par le Centre Commun de Recherche de la Commission (JRC). Deux groupes de travail sont organisés sous l'égide du Comité Scientifique et Technique et Economique sur la Pêche (CSTEP) en vue de préparer la publication par

la Commission du Rapport Economique Annuel. Le BSPA participe à ces réunions en général avec ses partenaires du LEMNA et de l'IFREMER. Des corrections peuvent être apportées aux indicateurs dans les semaines et mois suivant la première de ces réunions, jusqu'à la finalisation du rapport qui intervient généralement en septembre.

Les indicateurs économiques sont aussi utilisés pour répondre aux demandes internes des services de la DPMA et le cas échéant, à d'autres utilisateurs.

Une diffusion est également prévue dans le cadre des chiffres clés que la DPMA va publier en ligne sur le site du MEDDE.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La collecte de données économiques est incluse dans le programme national pluriannuel que la France élabore pour répondre aux obligations du règlement européen 199/2008. Le dernier programme portait sur les années 2011 à 2013. Il a été reconduit par la Commission pour la période 2014-2016.

Au titre du règlement DCF, la collecte des données pouvait bénéficier d'un cofinancement européen à hauteur de 50 % des coûts.

Dans le cadre de la nouvelle politique commune de la pêche, un nouvel instrument financier est mis en place, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), le taux de cofinancement européen va passer à 80 %.

Le coût total de la collecte inscrit au budget prévisionnel soumis à la Commission pour 2014 est de 1 023 400 Euros, dont 488 300 Euros de coûts de personnel (BSPA, LEMNA et IFREMER) correspondant au total à 1 623 jours de travail.